

# CHARENTE

## LE DÉPARTEMENT

**PÔLE SOLIDARITÉS**

Direction de l'autonomie  
Service Ingénierie-Qualité

**Bureaux :**  
15 boulevard Jean Moulin  
16000 ANGOULÈME  
Téléphone : 05 16 09 76 49

Angoulême, le

Monsieur Gérard LIOT  
Maire  
Commune d'Aussac-Vadalle  
Mairie  
61 rue de la République  
16560 AUSSAC-VADALLE

Affaire suivie par Maëlle PERROT  
Ligne directe : 05 16 09 76 12  
Référence : S0048183

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité le Département en vue d'un concours financier au titre de l'investissement pour un habitat partagé.

Vous trouverez ci-joint en retour votre exemplaire signé de la convention relative à cette opération.

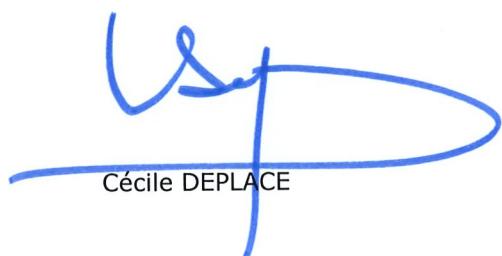
Les modalités de versement de la subvention de 60 000 € sont les suivantes :

Un acompte de 30% vous sera versé prochainement puis le solde interviendra après vérification de l'effectivité des travaux concernés par la dite subvention.

L'opération financée doit être achevée et la subvention soldée dans un délai maximal de 1 an à compter de la date de la présente notification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,  
La directrice de l'autonomie



Cécile DEPLACE

Correspondance à adresser au

Conseil départemental - 31 boulevard Émile Roux - CS 60000 - 16917 ANGOULÈME Cedex 9  
[www.lacharente.fr](http://www.lacharente.fr)

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation ou de suppression de vos données, sous réserve de justifier de votre identité en vous adressant au Délégué à la Protection des Données du Département à l'adresse ci-dessus. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))